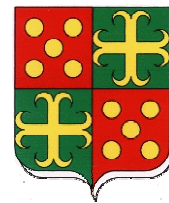


SAINT LAURENT

SUR OUST



Bulletin Municipal



Festival du Cabaret à Domicile
4, 5 & 6 avril 2014



Juillet 2014

N° 61



Le mot du Maire



Bonjour à tous !

Tout d'abord, merci de m'avoir renouvelé votre confiance.

Avec la nouvelle équipe, un peu rajeunie, nous nous sommes mis à l'ouvrage et espérons ne pas vous décevoir.

 Dès les élections passées, un groupe de conseillers municipaux, nouvellement élus a décidé de rénover notre bibliothèque en la déplaçant dans une autre pièce de la mairie, pièce précédemment occupée par le cadastre et les archives. Des travaux ont été faits pour remettre en état ce lieu, des rayonnages ont été installés et sont maintenant remplis de nouveaux livres et CD prêtés par la médiathèque départementale. Caroline d'Evas y tient permanence le jeudi de 16 à 18h00, elle vous accueille et vous conseille sur les ouvrages présents et ceux que vous aimeriez voir venir dans les locaux. N'hésitez pas à venir voir, ça vaut le coup d'œil !

 Par ailleurs, les trois logements créés dans le bas du bourg avancent bien. C'est la Société Armorique Habitat de Vannes qui en est le propriétaire et gestionnaire. Comme nous l'avions prévu, ils trouveront rapidement des locataires. D'ores et déjà, trois personnes se sont fait connaître pour les réserver. Ils ne resteront donc pas inoccupés et c'est une bonne chose...

 Le petit salon de coiffure qui va voir le jour dans l'ancien « casino » est maintenant sur les rails. Les travaux commenceront au mois de septembre pour une ouverture début 2015. C'est une très bonne nouvelle pour la commune qui verra encore davantage d'animation dans son centre bourg.

 Le rando plume s'est vu doter de 8 lits supplémentaires suite au déménagement de la cyberbase et bientôt un abri vélo verra le jour dans la cour.

Pour ce qui est de la communauté de communes le paysage politique a changé. C'est Alain Launay, maire de Pleucadeuc qui a été élu président.

Je tiens à remercier Michel Guégan pour tout ce qu'il a mis en place sur notre secteur et surtout la création de la 1^{ère} communauté de communes de France. Bien des services ont été mis en place grâce à lui dans notre collectivité et principalement le rando plume sur notre commune.

D'autres projets sont à l'étude comme la construction de la piscine de Malestroît et la rénovation du musée de ST Marcel.

Je profite de ce mot pour remercier sincèrement la précédente équipe municipale qui a œuvré pour garder le dynamisme de notre commune.

Je remercie également tous les bénévoles qui donnent de leur temps pour le bien être de tout le monde.

Je vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances !

Le Maire,
Isabelle MICHEL



N'oubliez pas de venir nombreux au canal (à la passerelle), le dimanche 10 Août vers 12h pour piqueniquer ensemble, dans le cadre de l'animation **« A dimanche au canal »** (voir prospectus joint). La commune offre l'apéritif et un spectacle avec le duo « Erwan et Camille » au chant et à l'accordéon.



Conseil Municipal

Séance du 8 mars 2014

Réalisation d'un Contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 180 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour des travaux de voirie du centre bourg

Le Conseil municipal de Saint-Laurent sur Oust, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, pour le financement de cette opération, Madame le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations, un emprunt d'un montant total de 180 000 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

Type : PSPL

Montant : 180 000 €

Durée phase d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat majoré de 100 points de base

Révisabilité du taux d'intérêt à échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : capital constant

Typologie Gissler : 1A

A cet effet, le Conseil autorise Madame le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seule le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Emprunt Court Terme

Madame le Maire rend compte à l'assemblée délibérante des démarches effectuées auprès de plusieurs banques en vue d'obtenir le bénéfice d'un Prêt Relais Court Terme TVA pour un montant de 40 000 Euros, dans l'attente du recouvrement de la FCTVA relative aux travaux d'aménagement du bourg qui sont en cours de réalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'offre faite par le Crédit Agricole et décide en conséquence :

Article 1 : Madame le Maire est autorisée à souscrire auprès du Crédit Agricole du Morbihan un Prêt Relais Court Terme TVA dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

☐ Montant : 40 000 Euros

☐ Durée : 2 ans avec différé d'amortissements du capital

Intérêts trimestriels

☐ Taux variable : Euribor 3 mois + marge 1,32%

Article 2 : Madame le Maire est autorisée à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

FARAGO Morbihan ☐ Lutte contre les rongeurs

Madame le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux le contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs convenu avec Farago Morbihan et signé le 12/11/2003.

Comme il est noté à l'article 4 de ce contrat, Farago vient de nous faire parvenir un bon pour accord afin de reconduire une nouvelle intervention sur la commune en 2014. Le montant de leur prestation est de 695,38 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer le bon pour accord proposé par Farago Morbihan pour l'année 2014.

Admission en Non-Valeur

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux la demande de Monsieur David BIORET, Receveur Municipal, concernant l'impossibilité de recouvrer une somme correspondant à des loyers pour un montant de 815,15 €. Au vu du cas et après délibération, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'admission en non-valeur pour le produit cité ci-dessus.

Vu les statuts du syndicat adoptés le 20 janvier 1965 et modifiés le 10 novembre 2004, le 19 décembre 2006 et le 7 mars 2008.

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle et notamment son article 57.

Vu l'article L 5211-20 du CGCT

Madame le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Par délibération de son Comité Syndical en date du 12 décembre 2013, le SDEM a lancé une procédure d'adaptation de ses statuts.

Cette adaptation porte sur l'intégration d'une nouvelle compétence optionnelle que peuvent lui transférer ses communes membres en matière d'infrastructures de charge pour véhicules électriques.

La proposition d'adaptation des statuts faite ci-après a donc pour but de permettre au SDEM de répondre opportunément à la demande de certains adhérents. Les communes restent, à terme, libres de leur choix puisqu'il s'agit de compétences dites « à la carte » qu'elles pourront ensuite décider ou pas de transférer au syndicat.

Il est proposé d'insérer aux statuts actuels un article 3.2.5 intitulé : *Infrastructures de charges pour les véhicules électriques ou hybrides*

« le syndicat exerce en lieu et place des communes qui en font la demande, la

compétence mentionnée à l'article L 2224-37 du CGCT : création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. L'exploitation peut comprendre l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge ».

Il s'agit pour le SDEM de répondre aux communes qui le solliciteraient et de contribuer ainsi à l'équipement des communes morbihannaises en matière d'infrastructures de charge.

Chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune serait réputée favorable.

La décision préfectorale de modification sera subordonnée à l'accord des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité prévues par le CGCT.

Il convient à ce jour que le conseil municipal se prononce sur la modification statutaire proposée et entérinée par le SDEM.

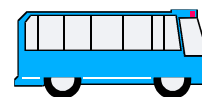
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la modification proposée des statuts du SDEM, selon les dispositions de l'Article L5211-20 du C.G.C.T. et précise que la présente délibération sera notifiée au Président du SDEM.

Participation Transport Ligne de Marché

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la délibération votée par la Commune de Missiriac concernant la prise en charge des frais pour ce service de transport. Le nombre d'utilisateurs étant plus important sur Missiriac, les membres du conseil municipal ont décidé d'augmenter la participation de leur commune, qui était de 46 %, à 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide cette décision et décide d'appliquer cette nouvelle répartition à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Missiriac : 50 % - St Laurent : 50%



Convention ADMR de Ruffiac

Madame le Maire rappelle aux conseillers la délibération en date du 15/10/2013 concernant le projet de convention définissant les modalités de partenariat entre les communes de Caro, Missiriac, Ruffiac, St Laurent sur Oust, St Nicolas du Tertre et Tréal, l'ADMR de Ruffiac et la Fédération ADMR du Morbihan, dans le cadre de l'aide à domicile d'une manière générale, pour assurer le financement des coûts liés au développement des activités

de l'association ADMR de Ruffiac. St Laurent avait accepté la proposition de participation financière des communes à 2,05 €. Finalement, le montant retenu par l'ensemble des communes s'élève à 1,50 €/habitant pour 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise madame le Maire à signer la convention

Compte Administratif 2013 "Commune"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		194 887,82		1 109,80		195 997,62
Opérations	281 808,38	289 157,85	101 853,11	32 264,51	383 661,49	321 422,36
Totaux	281 808,38	484 045,67	101 853,11	33 374,31	383 661,49	517 419,98
Résultats clôture		202 237,29	68 478,80			133 758,49
Restes à réaliser			170 571,73	31 150,00	170 571,73	31 150,00
Résultats R à R			139 421,73		139 421,73	
Résultats définitifs		202 237,29	207 900,53			

Affectation du Résultat de l'exploitation de l'exercice 2013 "Commune"

	RESULTAT CA 2012	VIREMENT A LA SECTION D' INVESTISSEMENT CA 2013 (-1068)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2013	RESTES A REALISER 2011 - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	1 109,80 €		- 69 588,60 €	170 571,73 € 31 150,00 €	139 421,73 €	-207 900,53 €
FONCT	194 887,82 €		7 349,47 €			202 237,29 €



Compte Administratif 2013 "Assainissement"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		27 993,05	14 015,74		14 015,74	27 993,05
Opérations	18 059,51	49 774,43	13 533,13	21 831,22	31 592,64	71 605,65
Totaux	18 059,51	77 767,48	27 548,87	21 831,22	45 608,38	99 598,70
Résultats clôture		59 707,97	5 717,65			53 990,32
Restes à réaliser						
Résultats R à R						
Résultats définitifs		59 707,97	5 717,65			53 990,32

Affectation du Résultat de l'exploitation de l'exercice 2013 "Assainissement"

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice	+	31 714,92	Résultat d'investissement réalisé	+	8 298,09
Résultat antérieur reporté	+	27 993,05	Résultat Restes à réaliser	-	0,00
Capacité d'autofinancement	+	59 707,97	Résultat antérieur reporté	-	14 015,74
			Besoin de financement		5 717,65

au financement de l'Investissement		5 717,65
en report à nouveau en Fonctionnement	+	53 990,32
en report à nouveau en Investissement	-	5 717,65

Compte Administratif 2013 "Lotissement Le Clos du Glatinais"

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés						
Opérations	66 165,85	131 126,39	64 960,45		131 126,30	131 126,39
Totaux	66 165,85	131 126,39	64 960,45		131 126,30	131 126,39
Résultats clôture		64 960,54	64 960,45			
Restes à réaliser						
Résultats R à R						
Résultats définitifs		64 960,54	64 960,45			

Affectation du Résultat de l'exploitation 2013 " Lotissement Le Clos du Glatinais "

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
Résultat de l'exercice	+	64 960,54	Résultat d'investissement réalisé	+	64 960,54
Résultat antérieur reporté	+		Résultat Restes à réaliser		
Capacité d'autofinancement	+	64 960,54	Résultat antérieur reporté		
			Besoin de financement		64 960,54



en report à nouveau en Fonctionnement	+	64 960,45
en report à nouveau en Investissement	-	64 960,54

Séance du 28 mars 2014

Election du Maire et des Adjoints	Nomination des délégués aux commissions, Syndicats et associations
<u>1^{er} tour de scrutin – Maire – 1 candidat</u> Mme MICHEL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire. Il a ensuite été procédé à la création des postes d'adjoints : <u>1^{er} tour de scrutin – 1^{er} Adjoint – 1 candidat</u> Mr MAUGE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Adjoint au Maire. <u>1^{er} tour de scrutin – 2nd Adjoint – 1 candidat</u> Mr NIZAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2nd Adjoint au Maire. <u>1^{er} tour de scrutin – 3^{ème} Adjoint – 2 candidats</u> Mr BERTHET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Adjoint au Maire.	<i>Centre Communal d'Action Sociale (CCAS):</i> <i>Présidente</i> : MICHEL Isabelle <i>Membres</i> : DANY Stéphane, LE MASLE Daniel, MAUGE Didier, QUELARD Jean, RONCIN Marie-Louise, THOMAS Caroline, VAILLANT Gilberte et VIDY Alain. <i>Syndicat Morbihan Energies (SDEM):</i> Mr Michel BERTHET et Mr Christophe VILLEFEU <i>Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO):</i> Mr Gilles DEFONTAINE et Mr Didier MAUGE <i>Comité National d'Action Sociale (CNAS) :</i> Mr Stéphane DANY <i>Mission Locale Pays de Ploërmel :</i> Mmes Gilberte VAILLANT et Caroline THOMAS <i>Association Pas à Pas :</i> Mme MICHEL Isabelle (titulaire) Mme VAILLANT Gilberte (suppléante)



Syndicat Intercommunal Transports Scolaires (SITS) :
Mr Mickaël GISLAIS (titulaire) et Mr Christophe VILLEFEU (suppléant)

Syndicat Intercommunal Groupe Scolaire Public (SI GSP) :
Mme Isabelle MICHEL, Mme Gilberte VAILLANT et Mme Caroline THOMAS

Syndicat Intercommunal Centre de Secours (SI CS) :
Mr Jacques MALEINGE et Mr Christophe VILLEFEU



Séance du 18 avril 2014

Vote des Taux d'Imposition 2014

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition au titre de l'année 2014 :



Taxe d'Habitation :	15,13 %
Taxe Foncière (bâti) :	24,12 %
Taxe Foncière (non bâti) :	51,19 %

Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes	Délégation du Conseil Municipal						
Mme Isabelle MICHEL: 17% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015. 1er Adjoint, Mr Didier MAUGE: 5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015. 2^{ème} Adjoint, Mr Jean-Claude NIZAN et 3^{ème} Adjoint, Mr Michel BERTHET : 4% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015.	Le Conseil Municipal donne délégation au Maire, pendant toute la durée de son mandat pour : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. Passer les contrats d'assurance. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal. Créer des régies. Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires, souscrire des ouvertures de crédit de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires, Réaliser des opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires						
Vote des Taux d'Imposition 2014							
Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition au titre de l'année 2014 : <table> <tr> <td>Taxe d'Habitation :</td><td>15,13 %</td></tr> <tr> <td>Taxe Foncière (bâti) :</td><td>24,12 %</td></tr> <tr> <td>Taxe Foncière (non bâti) :</td><td>51,19 %</td></tr> </table>	Taxe d'Habitation :	15,13 %	Taxe Foncière (bâti) :	24,12 %	Taxe Foncière (non bâti) :	51,19 %	
Taxe d'Habitation :	15,13 %						
Taxe Foncière (bâti) :	24,12 %						
Taxe Foncière (non bâti) :	51,19 %						
Commission Appel d'Offres							
<u>Présidente</u> : Mme MICHEL Isabelle <u>Membres titulaires</u> : Mrs MALEINGE Jacques, NIZAN J-Claude et Mme THOMAS Caroline <u>Membres suppléants</u> : Mrs BERTHET Michel, DANY Stéphane et DEFONTAINE Gilles							

Nomination de délégués communaux	Nomination des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs				
<u>Défense</u> : Mrs Gilles DEFONTAINE (titulaire) et Christophe VILLEFEU (suppléant) <u>Collège territorial Oust Aval Eau du Morbihan</u>: Mrs Michel BERTHET et Gilles DEFONTAINE <u>Sécurité Routière (ERSR)</u> : Mr Christophe VILLEFEU (titulaire) et Mme Caroline THOMAS (suppléante) 	Le Conseil doit établir une liste de 12 commissaires et 12 suppléants qui permettra à la Direction Générale des Finances Publiques de désigner les 6 commissaires titulaires et suppléants pour la commune. Sont proposés : BOULO Jean, DANY Christelle, GISLAIS Laëtitia, GUIL Antoine, LABBE J-Claude, LE MASLE Daniel, MALEINGE Jacques, MONNIER Jean, RONCIN Marilou, SEVESTRE J-Baptiste, TEMPON Marie-Thérèse, VIDY Alain – <i>titulaires</i>. ASFEZ Peggy, DANY Stéphane, DE TORQUAT Annick, GUIMENE Anaïs, GRU François, HOUEIX Michel, MAUGE Jean-Marc, MOELLO Nicolas, OLIVIER Géraldine, QUELARD Jean, ROGER Michel, TASTARD Stéphane – <i>suppléants</i>.				
Concours du Receveur Municipal Attribution d'indemnité	Recours en annulation du décret portant délimitation des cantons du Morbihan				
Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions d'attributions de l'indemnité au Receveur Municipal et lui indique qu'une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil Municipal, Le Conseil Municipal, décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Monsieur David BLORET, Receveur Municipal 	Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux la délibération du 17 décembre 2013 prise par le Conseil Général du Morbihan, qui émettait un avis très défavorable au projet de décret n°2014-215 concernant le nouveau découpage cantonal. Le département avait sollicité l'avis des 261 communes morbihannaises qui se sont, pour la majeure partie, exprimées très clairement contre le dit projet. Suite à la parution du décret n°2014-215 (JO du 26/02/2014) le Conseil Général a transmis une requête en annulation dudit décret auprès du Conseil d'Etat. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à déposer, au nom de la commune, une requête introductive d'instance et lui donne toute compétence nécessaire pour conduire ce recours en annulation du décret n°2014-215.				
Gardiennage église 2014	Cotisations 2014				
L'indemnité de gardiennage allouée au prêtre affecté à l'église de St LAURENT sur OUST, est fixée à la somme de 119,55 € pour 2014	<table> <tr> <td>Canaux de Bretagne</td><td>102,00 €</td></tr> <tr> <td>FSL</td><td>39,20 €</td></tr> </table>	Canaux de Bretagne	102,00 €	FSL	39,20 €
Canaux de Bretagne	102,00 €				
FSL	39,20 €				

Subventions 2014

Ragondins	126,00 €
Chambre de Métiers et Artisanat	100,00 €
O.G.E.C St Julien (1 x 44,00 + 4 x 15,00) (participation 10%/élève du coût du voyage scolaire)	104,00 €
A.P.E. Yves COPPENS (1 x 24,05) (participation 10%/élève du coût du voyage scolaire)	24,05 €





Budget Primitif "Commune" 2014

Mme MICHEL Isabelle, Maire de St Laurent sur Oust, présente le Budget Primitif "Commune" proposé pour l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	260 000,00	260 000,00	251 949,47	459 850,00	511 949,47	719 850,00
Restes à Réaliser			170 571,73	31 150,00	170 571,73	31 150,00
Report			68 478,80		68 478,80	
TOTAUX	260 000,00	260 000,00	491 000,00	491 000,00	751 000,00	751 000,00

Après lecture du Budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le Budget primitif "Commune" 2014 tel que résumé ci-dessus.



Budget Primitif "Assainissement" 2014

Mme MICHEL Isabelle, Maire de St Laurent sur Oust, présente le Budget Primitif "Assainissement" proposé pour l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	86 000,00	32 009,68	74 282,35	80 000,00	160 282,35	112 009,68
Restes à Réaliser						
Report		53 990,32	5 717,65		5 717,65	53 990,32
TOTAUX	86 000,00	86 000,00	80 000,00	80 000,00	166 000,00	166 000,00

Après lecture du Budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le Budget primitif "Assainissement" 2014 tel que résumé ci-dessus.



Budget Primitif "Lotissement" 2014

Mme MICHEL Isabelle, Maire de St Laurent sur Oust, présente le Budget Primitif "Lotissement" proposé pour l'exercice 2014, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits	136 816,30	136 816,30	118 206,11	118 206,11	255 022,51	255 022,51
TOTAUX	136 816,30	136 816,30	118 206,11	118 206,11	255 022,51	255 022,51

Après lecture du Budget primitif et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour le Budget primitif "Lotissement" 2014 tel que résumé ci-dessus.

Acquisition d'un véhicule

Madame le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité d'acquérir, à titre gracieux, un véhicule pour le service technique de la Commune. Ce véhicule d'occasion, une Ford Mondéo break de 1995, serait offert à charge pour la commune d'effectuer le contrôle technique et réparations si nécessaire. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'accepter ce don, de l'inscrire au budget pour une valeur patrimoniale de l'euro symbolique et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour effectuer les démarches et dépenses nécessaires (Contrôle Technique, Carte Grise....).



Création d'un salon de coiffure

Madame le Maire rappelle aux conseillers municipaux l'achat d'un local situé rue Gréneuc appartenant aux Consorts AYOUL. Il avait été envisagé ensuite de réhabiliter ce bâtiment afin de le transformer en salon de coiffure, cette opération a donc été inscrite au BP 2014. Un Appel d'Offres en Procédure Adaptée vient d'être lancé par le Maître d'œuvre, Monsieur Nicolas MERCIER de la SARL MH Architectes. L'ouverture des plis est fixée à la date du 2 juillet 2014. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Madame Le Maire à prendre toutes décisions nécessaires et à signer toutes pièces administratives et comptables se rapportant à la création de ce salon de coiffure.



Subvention Ecole Immaculée 2014

Madame le Maire rappelle la délibération en date du 26 janvier 2013 "Subvention Ecole Privée" qui fixait le montant de la participation de la commune à l'école privée de Saint Laurent sur Oust pour l'organisation de l'arbre de Noël. Elle propose de répartir sur le même modèle le montant de la subvention qui sera décidé pour cette année. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante au titre de l'année 2014 :

O.G.E.C St Laurent : 70,00 x 33 élèves
= 2 310,00 €



Cotisations 2014

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de procéder au versement de diverses cotisations 2014 :

Pas à Pas	50,00 €
Association Maires de France	113,07 €
CAUE	114,00 €
Association St Laurent de France	156,80 €



Subventions 2014

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions suivantes au titre de l'année 2014 :

Souvenir français	15,00 €
Eveil à la Musique	30,00 €
GVA	30,00 €
A.D.A.P.E.I Redon	30,00 €
Pupilles des Sapeurs Pompiers	30,00 €

Société Cycliste	30,00 €
Maison Familiale Rurale	50,00 €
Banque Alimentaire	100,00 €
EDO	300,00 €
O.G.E.C St Julien (3 x 35,50)	106,50 €
(participation 10%/élève du coût du voyage scolaire)	



Informations Municipales



Naissances



Lukas BRULÉ
- Evas - 25/01/2014

Loeiz, Ronan, Marie OLIVIER
- Les Ronds Puits - 03/04/2014

Rafael, Anne, Camille BEDAS
- Le Clos du Glatinais - 27/04/2014

Mewen, Guillaume, Sébastien VILLEFEU
- Groutel - 30/05/2014

Mathéo, Sébastien, Marie GUIMENE
- Les Landes du Pont - 12/06/2014

Décès



Privet, Eugène, Virginie, Andrée, Marie DAVOINE
07/02/2014

Loeiz, Ronan, Marie OLIVIER
03/04/2014

Jacqueline, Marie RAYNALDY
Née BRENOT
15/05/2014

Marthe, Jeanne, Marie HUGUEL
Née NAËL
04/06/2014



Un grand merci à nos 3 piègeurs de ragondins,
Mickaël Gislais, Daniel Le Masle et Jeannot Sevestre.



Nous vous rappelons que la commune possède
à présent un site internet :



<http://saintlaurentsuroust.fr/>

N'hésitez pas à le consulter et à nous donner des informations qui
pourraient y trouver leur place, nous aidant ainsi à l'actualiser.

Toutes les remarques et suggestions pour améliorer
le site sont également les bienvenues.



"A dimanche au Canal"

Comme tous les ans, la commune participe à l'animation de
"A dimanche au Canal", le **Dimanche 10 août 2014**.



L'apéritif est offert par la commune à partir de 12h00, près de la
passerelle, puis chacun amène son pique-nique. L'animation sera faite par un
duo de chant/accordéon, "Erwan et Camille".

On vous attend nombreux pour partager agréablement
cette journée festive !



Pensées à méditer ...

Quelques citations d'Anna Arent



La perte de la capacité à agir politiquement est la condition essentielle de la tyrannie.

Prière du roi Salomon (auquel l'activité politique n'était certes pas étrangère)
pour que Dieu lui accorde ce don qu'est un cœur intelligent :

"Seul un cœur intelligent et non la réflexion ni le simple sentiment nous rend
supportable le fait de vivre dans un même monde avec ces éternels étrangers
que sont les autres et leur permet à eux de nous endurer"



"Chacune de nos lecture laisse une graine qui germe "(Jules Renard)

Votre nouvelle bibliothèque a ouvert ses portes!



N'hésitez pas à venir emprunter des livres, jeter un oeil sur les nouveautés, passer un moment dans cet espace dédié à la culture et au plaisir de découvrir.

Plus de 600 documents vous attendent: romans, documentaires (livres et DVD), albums jeunesse, BD et venez essayer les livres audio. De quoi occuper des journées de mauvais temps ou lézarder au soleil!

Début juillet, quelques 370 CD viendront enrichir cette offre: chanson française, traditionnelle, rock pop ou classique... vous trouverez forcément de quoi vous plaire dans ce panel de musique diverse et variée.

Si toutefois, vous ne trouvez pas le titre que vous cherchez, demandez-le !

Nous ferons une demande auprès de la Médiathèque Départementale qui nous fera parvenir par l'intermédiaire d'une navette, le ou les livres demandés.



N'hésitez pas à venir partager votre goût de la lecture, vos coups de coeur ou simplement demander des idées de lecture. N'oubliez pas que c'est grâce à vous que cette bibliothèque vivra !



CONDITIONS DE PRÊT:

Nous vous rappelons que le prêt est gratuit. Livres, CD, DVD sont à vous pour 3 semaines.

HORAIRES:

Du Mardi au Samedi de 9h à 12h
Le jeudi, une permanence est assurée de 16h à 18h

Lectures pour tous !

En cet été 2014, pourquoi ne pas prendre le temps de lire? Voici quelques piste de lecture pour petits et grands mais aussi ceux qui veulent faire quelque chose de leurs dix doigts!

Roman Adulte:

Deuxième roman de Joël Dicker, La Vérité sur l'affaire Harry Québert est digne des plus grands maîtres du thriller.

Le récit s'agence comme un puzzle mêlant passé et présent, dont les morceaux épars s'emboîtent peu à peu au fil des pages. Le lecteur a le sentiment de vivre le récit au travers de l'esprit torturé de l'écrivain Marcus Goldman, dit " Le Formidable ", qui se dévoue corps et âme dans cette enquête. Eclaircir l'épais nuage qui entoure la mort de la petite Nola Kellergan et ainsi innocenter son

ami, le grand écrivain Harry Quebert, deviendra son obsession. Plus les chapitres défilent, plus l'énigme se complexifie, conduisant à de nouvelles interrogations ; car derrière le voile se cache une arborescence tortueuse aux nombreuses ramifications.

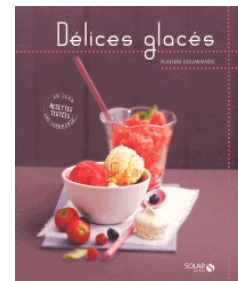
Vous serez tenu en haleine jusque dans les dernières pages grâce à une série de rebondissements pour le moins inattendus. A tel point que, à l'image du héros de ce roman, il vous sera impossible de décrocher de cette histoire avant d'en avoir découvert les secrets les plus profonds.



Documentaire:

Traditionnelles ou exotiques, sucrées ou salées, toutes ces délicieuses recettes glacées ont été testées et plébiscitées par Le club des gourmands, club composé d'internautes passionnés de cuisine. Succès garanti pour vos prochains repas : autant de Plaisirs Gourmands à partager et à déguster en famille ou entre amis.

Pratique, cet ouvrage contient : plus de 50 recettes savoureuses, toutes illustrées d'une très belle photographie en couleurs ; des astuces et des variantes, pour cuisiner malin et changer du quotidien ; Un index qui vous permettra de retrouver facilement vos préparations favorites. N'hésitez plus et savourez sans attendre ces pages tout spécialement dédiées aux mille plaisirs de la gourmandise !



Album Jeunesse:



La directrice de l'école qui arpente les couloirs à la recherche des élèves en retard, la dame de la cantine qui fait penser à un lézard, le garçon au look bizarre qui slalome sur les trottoirs... Ca fait un peu peur quand même!

Bonnes lectures et bonnes vacances !



Du noir et blanc en passant par les sciences...

Nous voici début juillet, les enfants vont partir en vacances après une année riche en projets ! Alors avant de se reposer, faisons un petit inventaire de tout ce qui s'est fait cette année à l'école.

1- La démarche scientifique :

Ce travail a vraiment débuté avec la nuit des étoiles, organisée pour les enfants du RPI, avec des intervenants de qualité venant de Vannes et du Tréhouet. Tous se sont retrouvés sur le stade de rugby de St Laurent pour voir... la lune surtout et pour les plus téméraires et les moins frigorifiés, saturne en fin de soirée.

Les enfants ont travaillé aussi sur l'air (invisibilité, masse, compression...), le système solaire (les 8 planètes, et oui Pluton n'est plus considérée comme une planète), les aimants, l'électricité, les dents, ... Les enfants du RPI de la petite section au CM2 se sont rendus à la cité des sciences de Rennes pour la sortie de fin d'année. Au programme : planétarium, laboratoire de Merlin sur le thème du grand froid, séance de la graine à la science, l'habitat naturel des animaux... pour finir ce projet sur les sciences.

2- Le Noir et Blanc :

- L'année 2013 s'est terminée avec un beau spectacle de Noël sur le thème du noir et blanc à St Congard. Le fil rouge étant le livre « Le magicien des couleurs »... Comme depuis quelques années, le spectacle a été rejoué devant l'association des personnes âgées de St Laurent au grand plaisir de tous, petits et grands.

- Avant les vacances de Février, ils ont pu défiler dans les rues de St Congard pour un carnaval. Le thème du noir et blanc a réservé de belles surprises : des enfants déguisés en gwenn ha du, des dalmatiens, des Charlie Chaplin...

Les CE1 et CE2 de l'école Immaculée s'attellent à la rénovation des portail et portillon de l'école sur le thème du noir et blanc. Ils ont poncé, peint et décoré avec des bigoudènes tout droit sortie de leur imagination.





3- Le Festival du livre jeunesse de Sérent :

Les enfants ont repris en Mars avec un très beau projet d'écriture autour des œuvres d'Hervé Legoff dans le cadre du Festival du livre jeunesse de Sérent. A cette occasion, l'illustrateur des livres comme : « Lou, la brebis », « Le monstre de la jungle » ou la très rigolote collection de « mamie poule » nous a fait l'honneur de dessiner sur un des murs de la cour (rénové pour l'occasion par des parents d'élèves) une magnifique fresque avec les personnages de cette dernière collection. Les enfants ont pris beaucoup de plaisir à la peindre.



4- Le festival du Cabaret à Domicile de St Laurent sur Oust :

Les enfants ont enchaîné avec les répétitions puis le spectacle donné avec Glenn Hoel lors du Festival du cabaret à domicile.

Les bénéfices du bol de riz, organisé chaque année à l'école, ont été versés à l'association Glenn Hoel qui défend les droits des enfants.



5- Diverses activités :

Cette année, tous les enfants de l'école Immaculée ont participé au défi maths organisé par la direction de l'enseignement catholique. Les CE1 CE2 sont arrivés 4^{ème} sur 23 ! félicitations aux petits matheux. Comme chaque année, la classe de CE1 CE2 s'est rendue à la chorale organisée à Arradon. Sous un beau soleil, ils ont même participé à un flashmob (chorégraphie avec 200 enfants).

6- Remerciements :

- Nous profitons de ce bulletin pour remercier tous les bénévoles, parents d'élèves parfois même grand-parents... qui ont aidé aux travaux, loto, spectacle de Noël, carnaval, kermesse...

Sans eux, tous ces projets ne pourraient être réalisés.

- Nous tenons aussi à souhaiter une bonne continuation à Anne-Laure BROHAN, chef d'établissement de l'école St Joseph à St Congard, qui après 4 années au sein du RPI, va diriger une nouvelle école dans le diocèse de Rennes. Un grand merci à elle pour ces années de travail et de convivialité.

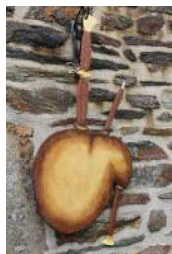
**Nous rappelons que vous pouvez
inscrire vos enfants
tout au long de l'année
en prenant rendez-vous avec le chef
d'établissement Solène VILAIN
au 02 97 75 09 99.**

**N'hésitez pas aussi à prendre de nos
nouvelles grâce à notre site internet :**

www.ecoles-stcongard-stlaurent.fr

Bon été à tous !





Association Vivre à St Laurent



La 19^{ème} édition du festival s'est déroulée agréablement, les 4, 5

& 6 avril 2014, mais ne restera pas dans les annales comme un grand cru, malheureusement.



En effet, si la programmation s'est avérée d'une grande qualité et a été appréciée de l'ensemble du public, celui-ci ne s'est pas déplacé à la hauteur des espérances des organisateurs. Au lendemain de la manifestation, le bilan global faisait apparaître un total de 1 500 entrées payantes sur le week-end, soit une baisse d'environ 200 entrées par rapport à l'édition précédente.

Cette baisse s'est surtout manifestée le dimanche après-midi, baisse liée peut-être à une météo incertaine ou à un changement de date en raison des élections municipales ; mais toute l'équipe du bureau réunie autour de son président Jean-Claude a cherché d'autres raisons à cette érosion lente et progressive du nombre d'entrées : publicité mal ciblée ? formule à rajeunir ? programmation à élargir à d'autres horizons ?...

Autant de questions qui se posent à chacun des membres du bureau, sans qu'apparaissent des réponses tranchées et novatrices. Cette baisse de fréquentation entraîne naturellement une diminution des recettes qui se soldent par un déficit dépassant les 4 000 euros, dans l'attente de subvention du Conseil Général.



Pour autant, l'heure n'est pas à un pessimisme démobilisant, malgré la période de morosité ambiante ; en témoigne la soirée de remerciement aux bénévoles, toujours appréciée et particulièrement animée, grâce au groupe « Quoi faire ? ».

De plus, les membres du bureau se projettent d'ores-et-déjà dans la prochaine édition, toute spéciale, puisqu'il s'agira du vingtième festival, l'occasion de célébrer les nombreux musiciens qui ont débuté à Saint Laurent lors des premières éditions.

Ils espèrent ainsi redynamiser la fête et lui redonner un nouveau souffle, pour le plus grand plaisir des bénévoles et des festivaliers.



Rendez-vous est donc pris pour le
dernier week-end du mois de mars 2015 !

Et encore un grand merci
à celles et ceux qui ouvrent leur porte aux musiciens et au public
et aux nombreux bénévoles car sans vous tous le festival n'a plus lieu d'être.





Amis Laurentins, à la veille de l'été qui s'annonce, les membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances !

Le club poursuit ses activités habituelles et se réunit le dernier mardi de chaque mois à partir de 14 heures salle polyvalente autour de différents jeux de société.



- L'assemblée générale du 28 janvier a réuni la majorité des adhérents autour de la galette des rois.



- Le 22 février, le concours de belote a remporté un vif succès, 28 équipes se sont donné la réplique dans une ambiance conviviale et chacun est reparti avec un lot.



Le 16 juin, les Amis Laurentins associés aux joyeux Ruffiacois, ont pris la direction de Guérande. A bord du petit train, la balade des remparts, puis la halte à terre de sel avec visite de l'espace exposition retraçant le métier de paludier a ravi nos touristes.

Après la pause déjeuner, promenade en calèche pour voir les traditionnelles maisons aux toits de chaumes, puis embarcation à bord d'un chaland pour découvrir les canaux de la Brière avec ses roseaux et ses cabanes d'affuts pour la chasse aux canards.



Ensuite direction le village de « Kerhinet », hameau de chaumières réhabilités et restaurés selon les traditions d'antan.



En fin de soirée, retour dans la bonne humeur avec le souvenir d'une journée agréable et conviviale.

Prenez note de nos prochaines animations :



Samedi 18 octobre, concours de belote.



Samedi 6 décembre repas de fin d'année.



En raison d'une faible présence des adhérents pendant la période d'été, il n'y aura pas de réunion en août. Merci pour votre compréhension.

Merci pour votre fidélité, merci à tous les bénévoles qui s'investissent sans compter pour la pérennité de l'association.

Pour apporter une note de gaieté, quelques citations humoristiques !!!

C'est quoi les bonnets rouges ? Un hommage au commandant Cousteau, parce qu'on a touché le fond...

Nous sommes dans la merde jusqu'au cou, c'est pourquoi nous marchons la tête haute.

Travailler dur n'a jamais tué personne, mais pourquoi prendre le risque ?

La devise du mariage : les grands mots avant, les petits mots pendant, les gros mots après !

Il y a des jours « avec », il y a des jours « sans », et les jours « sans », faut faire « avec ».

Dur de faire confiance à l'être humain, même les aveugles préfèrent se faire guider par des chiens.

Dieu créa le monde... le reste c'est made in china.

Cinq choses que vous ne pouvez plus récupérer :

- Le caillou ... après l'avoir lancé,
- le mot ... après l'avoir dit,
- l'occasion ... après l'avoir manquée,
- le temps ... après qu'il soit passé,
- la confiance ... après l'avoir perdue.

Si vous mettez ceux qui brassent de l'air d'un côté, et ceux qui vous le pompent de l'autre... Vous avez la climatisation gratuite !!

Aimer est un verbe qui se conjugue à tous les temps, mais il n'est beau qu'au présent, car au futur il fait rêver et au passé simple il fait pleurer.

Rêver c'est le bonheur, attendre c'est la vie.

En attendant de vous retrouver à la rentrée le 30 septembre,
je vous souhaite un repos bien mérité auprès de tous ceux qui vos sont chers.



*Le Président
Alain Vidy*



SAINT LAURENT 2010



Mairie

56140 SAINT LAURENT/OUST

RASSEMBLEMENT DES SAINT LAURENT DE FRANCE

A SAINT LAURENT GASCOGNE

LES 27- 28 et 29 Juin 2014



Le 24ème Rassemblement des Saint Laurent de France s'est déroulé les 27 - 28 et 29 juin 2014 à Saint Laurent dans le Lot et Garonne, une petite commune de 502 habitants, 439 Hectares, située au bord de la Garonne à 20 km d'Agen, en Gascogne, berceau du roi Henry IV.

13 Laurentins de notre commune y ont participé avec 35 autres délégations laurentines. Nous avons pu découvrir cette région, pays du pruneau et de l'armagnac.

Ce rassemblement (900 participants) a été un grand moment de partage de complicité et de convivialité. Comme d'habitude notre stand a connu un beau succès avec crêpes cidre et kouing-amman.

Rendez-vous les 26-27 et 28 juin pour le 25ème rassemblement qui se déroulera à St Laurent de Cerdans dans les Pyrénées Orientales (lieu du 1er rassemblement en août 1991)

LA RANDONNEE DE LA CREPE

La cinquième randonnée de la crêpe a eu lieu le dimanche 13 octobre 2013. Cette manifestation a été une grande réussite puisque 548 participants ont découvert les circuits de 10,15 et 18 km avec les ravitaillements crêpe sur les parcours, ainsi que les galettes saucisses et cidre à l'arrivée.

Encore un grand merci aux propriétaires de terrain et à tous les bénévoles qui ont préparé les circuits, fait les crêpes et qui étaient présents le jour de la manifestation aux différents postes.

DATES A RETENIR

Dimanche 12 octobre 2014 : 6^{ème} randonnée de la crêpe à Saint Laurent/oust

Dimanche 18 janvier 2015 : LOTO salle des fêtes de Malestroit



**Le Président et les Membres de St Laurent 2010
vous souhaitent de bonnes vacances 2014 !**



Une nouvelle équipe communautaire

Le 17 avril dernier, les nouveaux délégués communautaires ont élu Alain LAUNAY, Président de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux (CCVOL).

Le 25 avril, les délégués communautaires ont procédé à l'élection des Vice-présidents de la CCVOL.

8 Vice- président(e)s ont été élus :

1^{ère} Vice-présidente, en charge de l'administration générale : Gaëlle BERTHEVAS, maire de SAINT ABRAHAM

2^{ème} Vice-président en charge des finances : Noël COLINEAUX, maire de CARO

3^{ème} Vice-président en charge de l'enfance et de la jeunesse : Jean-Yves LALY, maire de MISSIRIAC

4^{ème} Vice-présidente en charge de la vie sociale : Odile LERAT, adjointe au maire de RUFFIAC

5^{ème} Vice-présidente en charge de la culture et du tourisme : Isabelle MICHEL, maire de SAINT LAURENT S/ OUST

6^{ème} Vice-président en charge de l'aménagement et de l'habitat : Alain MARCHAL, maire de SERENT

7^{ème} Vice-président à la voirie et au patrimoine communautaire : Robert EMERAUD, maire de SAINT GUYOMARD

8^{ème} Vice-président à l'environnement et au développement durable : Daniel BRULE, maire de SAINT CONGARD



OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL :

LE PLEIN DE NOUVEAUTÉS

L'office de tourisme de Malestroit et du Val d'Oust a fêté ses deux ans au printemps (ouverture en avril 2012), il entre déjà dans sa troisième saison estivale. Les chiffres sont encourageants ; la fréquentation des touristes et des habitants du territoire est en constante augmentation !

→ **L'office de tourisme est ouvert au public :**

- à chaque période de vacances scolaires (toutes zones confondues) et en continu de mai à septembre, du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30 (fermé les lundis de février).
- en juillet et août, du lundi au samedi de 10h à 18h et le dimanche de 14h à 18h.

En dehors de ces périodes, n'hésitez pas à nous contacter par mail (ci-dessous) ou à nous laisser un message sur le répondeur, nous vous recontacterons dans les meilleurs délais !

UN POINT SUR LES NOUVEAUTÉS DE CE DÉBUT D'ANNÉE

Notre nouveau site internet a vu le jour à la sortie de l'hiver. Un gros travail de conception et de rédaction ! Et ce n'est pas fini : mises à jour, rédaction d'actualités, travail de référencement, etc., nous travaillons quotidiennement à répondre toujours mieux aux attentes des internautes. Vous voulez y jeter un coup d'œil ? www.tourisme.ccvol.fr (ou flashez le code à côté avec votre téléphone)



L'office de tourisme entre dans l'ère du numérique : une tablette Ipad est mise à disposition dans nos locaux au Pass'Temps. Informations touristiques, pratiques, annonces de logements à louer et visites virtuelles sont accessibles gratuitement à nos visiteurs.



La nouvelle base VTT des Landes de Lanvaux a été labellisée en mars dernier. 14 circuits (sur la CCVOL et Saint-Jean-Brévelay Communauté) de 12 à 25km. Un accueil ouvert toute l'année est situé au camping de Sérent. Les sportifs y trouveront tout le matériel nécessaire (lavage, gonflage, plans des circuits, etc.).

Le nouveau passeport touristique est sorti : fruit d'une collaboration entre l'office de tourisme et les professionnels volontaires, ce passeport offre des réductions sur les entrées des musées (payants), et sur 7 activités de loisirs (accrobranche, location de vélos, canoës, etc.). Le passeport est disponible gratuitement à l'office de tourisme et chez les professionnels participants.

« Venir en groupe » : un nouveau guide idéal pour préparer les réunions de famille, etc.



TI'BUS CCVOL 2014 : C'EST REPARTI !

La Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux, en partenariat avec le Conseil général du Morbihan, met à nouveau en place cet été une navette, permettant à tous les habitants de la CCVOL, de se rendre à Malestroit et Sérent, et ainsi accéder aux services administratifs et médicaux, à la piscine, mais aussi à la voie verte et aux musées.

Du lundi au samedi pendant la période allant du 7 juillet au 1er août 2014, toutes les communes de la CCVOL seront desservies un après-midi par semaine vers Malestroit et Sérent, pour seulement **1€ l'aller-retour**.

Il est vrai qu'à ce prix là, il est tentant – mais aussi écologique et économique - de se laisser conduire et de garder sa voiture à l'ombre.

Arrêts à la demande : Pour les personnes désirant prendre le car en dehors des centre-bourgs, de nombreux arrêts à la demande ont été prévus le long du parcours habituel du Ti'Bus CCVOL. Pour ces arrêts, il convient de réserver au plus tard la veille du déplacement au 02.97.75.18.98 pour pouvoir bénéficier de la navette (cf. fiche horaire)

Service assuré par Voyages Plantard de Missiriac.



Idées de sorties par commune :

Pour Saint Laurent sur Oust : le vendredi jour de sortie ?!

Que vous habitiez à Evas ou au centre-bourg (départ entre 13h28 et 13h30 et retour entre 18h15 et 18h17) :

- Promenez-vous à **Malestroit** (arrivée à 14h05 place Queinnec). Avant votre départ à 17h40, vous aurez le temps de visiter le centre-ville médiéval de Malestroit et de profiter du canal.
- Entre votre arrivée à 14h20 et votre départ à 17h25, prenez le temps de vous détendre à la **piscine intercommunale de Sérent**.
- Ou allez simplement voir un(e) ami(e) à Saint Congard (arrivée entre 13h35 et 13h38 au centre-bourg et à la Tronçonnais – départ entre 18h07 et 18h10)

Pour Malestroit : le Ti'Bus c'est tous les jours !

Deux arrêts sont proposés sur Malestroit (Place Queinnec et camping) :

- Tous les jours : Entre les arrivées à 14h20 et 16h20 et votre départ à 16h20 et 17h20, prenez le temps de vous détendre à la **piscine intercommunale de Sérent**.
- Mais aussi :
 - o Le lundi : allez simplement voir un(e) ami(e) à Saint Guyomard (arrivée à 14h35 et départ à 17h35)
 - o Le mercredi : Visitez les **Musées de Lizio : Insectarium** (arrivée à 14h35 au centre-bourg), l'**Univers du Poète Ferrailleur** ou l'**Écomusée des vieux métiers** (arrivée à 14h40 carrefour Sainte Catherine). Avant votre départ à 17h35, vous aurez le temps de découvrir les collections, les mondes différents et passionnants de ces trois musées.
 - o Le vendredi : partez de bon matin arpenter le chemin de halage du **canal de Nantes à Brest** en direction de Saint Laurent sur Oust (6 km) ou Saint Congard (9 km). Après un pique-nique au bord de l'eau, le Ti'Bus CCVOL vous ramènera à Malestroit (départ à 13h30 de Saint Laurent sur Oust et à 13h35 de Saint Congard).

Cet Espace Public Numérique, ouvert à tous, met à votre disposition les outils et les compétences qui vous aideront à mieux utiliser l'informatique et l'internet. De la découverte de l'ordinateur en passant par le traitement de texte, la photo numérique, internet ou encore le tableur, ce sont plus de 40 séances différentes qui vous sont proposées toute l'année pour vous initier ou vous perfectionner.

Pour connaître les dates de démarrage des différents parcours, contactez l'animateur au 02 97 72 24 90.

Tarifs	Habitants de la CCVOL	Habitants Hors CCVOL
Cotisation annuelle	10 €/personne	15 €/personne
	12 €/foyer	17€/foyer
	30 €/PME/asso	40 €/PME/asso
Ateliers	1,5 €/atelier parcours	2 €/atelier en parcours
	2 €/ atelier à la carte	3 €/ atelier à la carte
Consultation libre	1€	1€
Impressions	A4 n/b 0,3€	A4 n/b 0,3€
	A4 couleur 0,5€	A4 couleur 0,5€



Information logement

1. Les petites annonces : www.ccvol.com

Vous recherchez un logement locatif ? Les petites annonces de la CCVOL vous proposent les offres en logement sur son territoire. Vous y trouverez les annonces de particulier à particulier et les offres professionnelles avec un descriptif des logements, des photos ainsi que leur localisation géographique. Il est toujours possible de vous rendre en mairie pour consulter la liste de ces petites annonces. Vous êtes propriétaire d'un logement vacant ? rendez-vous sur le site internet et déposez votre annonce. Contact : service habitat - 02 97 75 08 40

2. Les offres de terrains communaux

Vous recherchez un terrain constructible ? Vous pouvez consulter la liste des terrains communaux à vendre, sur le territoire de la CCVOL, dans la rubrique habitat du site internet « ccvol.com ». Vous y trouverez la liste des terrains, leur localisation ainsi que les plans de lotissements. Pour de plus amples renseignements sur les terrains, veuillez contacter les mairies concernées.

3. Travaux de rénovation

Vous envisagez de réaliser des travaux d'économie d'énergie et/ou d'adaptation de votre logement ? Le service habitat de la CCVOL se tient à votre disposition pour vous apporter les renseignements nécessaires et vous aider dans vos démarches.

Permanences habitat : les lundis et mercredis matins de 9 h à 12 h (sur rendez-vous).

Contact : service habitat - 02 97 75 08 40



Le Relais G rontologique devient Espace Autonomie Seniors

Dans le cadre du sch ma g rontologique 2011-2015, le Conseil G n ral a pr vu la mise en place d'Espaces Autonomie-Seniors sur tout le d partement. Ce dispositif permet de mutualiser le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) et les Relais G rontologiques.

Ainsi, le CLIC du Pays de Plo rmel et les relais g rontologiques de chaque communaut  de communes sont remplac s par **l'Espace Autonomie-Seniors du territoire plo rmelais**.

Quelles sont ses missions ?

- Informer et conseiller les seniors et leurs proches sur :

- le maintien   domicile (aide et soins   domicile, portage de repas, t l alarme...)
- les structures d'accueil pour personnes  g es (h bergement permanent, h bergement temporaire, accueil de jour...)
- l'acc s aux droits (aides financi res, aide aux d marches administratives)

- Evaluer les besoins des personnes  g es et proposer un accompagnement pour la mise en oeuvre de solutions adapt es

- Proposer un suivi soutenu pour les personnes confront es   une situation complexe en terme de sant , d'autonomie, de situation sociale...

- Mettre en place des actions d'information et de pr vention   destination des seniors et de leurs proches (Centre de ressources documentaires, organisation de conf rences, forums, ateliers th matiques...)

- Organiser une concertation et coordination territoriale : lancement de groupes de travail sp cifiques avec les partenaires du territoire pour faciliter le parcours de vie des personnes  g es

Afin de proposer un service de proximit , des charg es d'accompagnement sont pr sentes au sein de chaque communaut  de communes.

Contact :

Espace Autonomie Seniors du secteur de la CCVOL : 02.97.75.16.58

Espace Autonomie Seniors du territoire Plo rmelais : 02.97.74.17.61

Service Petite Enfance

Créée en 2004, le Service Petite Enfance de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux propose différents services pour l'accueil des enfants âgés de 0 à 4 ans :

- **Le Relais Assistants Maternels** : lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la Petite Enfance. Renseignements auprès des animatrices, au **02.97.73.78.32** ou **02.97.72.25.64**. e-mail : ram@ccvol.com
- **Le Multiaccueil** : structure d'accueil collectif qui accueille les enfants de 0 à 4 ans de manière **occasionnelle ou régulière** dans l'une de ses 3 structures : L'Oust'ick à MALESTROIT ; Brin de Malice à RUFFIAC ou La Ribambelle à SERENT. Pour plus d'informations, contactez la Maison de l'Enfance de MALESTROIT au **02.97.72.25.64** e-mail : cma@ccvol.com.
- **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents** : ouvert aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un adulte pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échange. Sans inscription, ouvert **tous les vendredis matins de 9h30 à 12h à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de MALESTROIT** (sauf jours fériés et vacances scolaires). Renseignements au **02.97.72.25.64** ou cma@ccvol.com.

Cette année, le Service Petite Enfance a le plaisir de fêter ses **10 ans**. Pour cela, une matinée d'échanges, de rencontres et d'animations est organisée à la Maison de l'Enfance le **samedi 21 juin de 9h30 à 12h30**. Venez nombreux !

Jeunesse

ACCUEILS DES ENFANTS DE 3 à 15 ANS.

Les Accueils de Loisirs de la CCVOL accueillent vos enfants sur les sites de Malestroit, Pleucadeuc, Ruffiac et Sérent, tous les mercredis (sauf Ruffiac) et pendant les vacances scolaires. La CCVOL participe également à l'équilibre budgétaire de l'Accueil de Loisirs du Roc Saint André. De 7h30 à 18h30, les animateurs proposent des activités variées et adaptées à l'âge des enfants. L'accueil se fait à la journée ou à la demi-journée, avec ou sans repas. Des aides financières sont apportées aux familles bénéficiant des bons CAF ou MSA.

Pendant le mois de juillet, des camps de 3 à 5 jours sont également organisés.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.ccvol.com (rubrique enfance jeunesse / jeunesse 3/15 ans) ou par téléphone auprès du service jeunesse de la CCVOL : 02-97-75-07-97 (jslanim@ccvol.com)



PISCINE INTERCOMMUNALE DE SERENT :

Dotée de ses nouveaux vestiaires, la piscine intercommunale de Sérent ouvrira ses portes le 7 juillet (14h15/18h30). Comme les autres années, une navette en bus est organisée au départ de toutes les communes de la CCVOL pour seulement 1€ (fiche horaires ti-bus CCVOL à télécharger sur le site de la www.ccvol.com, rubrique culture, sport et loisirs – piscines). Les leçons de natation sont dispensées, chaque matin, du mardi au samedi de 10h30 à 11h00 et du lundi au vendredi de 18h30/19h00 ou 19h00/19h30, au tarif de 68€ les 10 séances. Renseignements : 02-97-75-91-36.



TRI SELECTIF

on trie plus mais encore trop d'erreurs de tri

La collecte sélective a été lancée depuis plus de 10 ans maintenant sur notre territoire.

Les consignes de tri n'ont pas beaucoup évolué au fil des ans. Seules, les bouteilles ayant contenu des corps gras se sont ajoutées à la liste des emballages recyclables.

Tous les mois, nos déchets déposés dans la poubelle jaune sont caractérisés, c'est-à-dire qu'à partir d'un échantillon d'un minimum de 35 kg, nous souhaitons connaître la répartition des différents matériaux recyclables et ainsi connaître le taux d'erreurs de tri.

Ces derniers mois, nous avons eu des taux de refus de l'ordre de 17% ce qui représente une part importante de nos tonnages.

Ces déchets non recyclables sont donc collectés, triés et retournent avec les ordures ménagères pour être incinérés ou enfouis. C'est un coût pour la collectivité qui pourrait être évité tout simplement en déposant directement ces déchets dans le conteneur adéquat.

Voici quelques exemples d'erreurs récurrentes dans le conteneur jaune des emballages et le conteneur qui leur est destiné :

- Journaux magazines -> **conteneur à papier (couleur bleue)**
- Bouteilles en verre -> **conteneur à verre (couleur verte)**
- Couches ou autres textiles sanitaires -> **conteneur à ordures ménagères**
- Vêtements/chaussures -> **borne à textiles du Relais ou de la Croix Rouge**
(<http://www.lafibredutri.fr/carto>)
- Matériel hifi, jouets, pots de fleurs en plastique, balais -> **déchèterie de Sérent ou Ruffiac**
- Gros cartons (plus de 1 m²) -> **déchèterie de Sérent ou Ruffiac**

Rappel des consignes de tri :

- **dans les conteneurs à emballages (couvercle jaune)** : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles d'huile.
- **Dans les conteneurs à papier (de couleur bleue)** : papiers, journaux, magazines, prospectus, catalogues, annuaires, cahiers (le tout sans film plastique)
- **Dans les conteneurs à verre (de couleur verte)** : bouteilles, pots et bocaux en verre
- **Dans les conteneurs ordures ménagères (gris à couvercle vert)** : tous les déchets non recyclables (films plastiques, pots de yaourts, barquettes en polystyrène...) sont à jeter dans des sacs poubelles étanches et fermés.

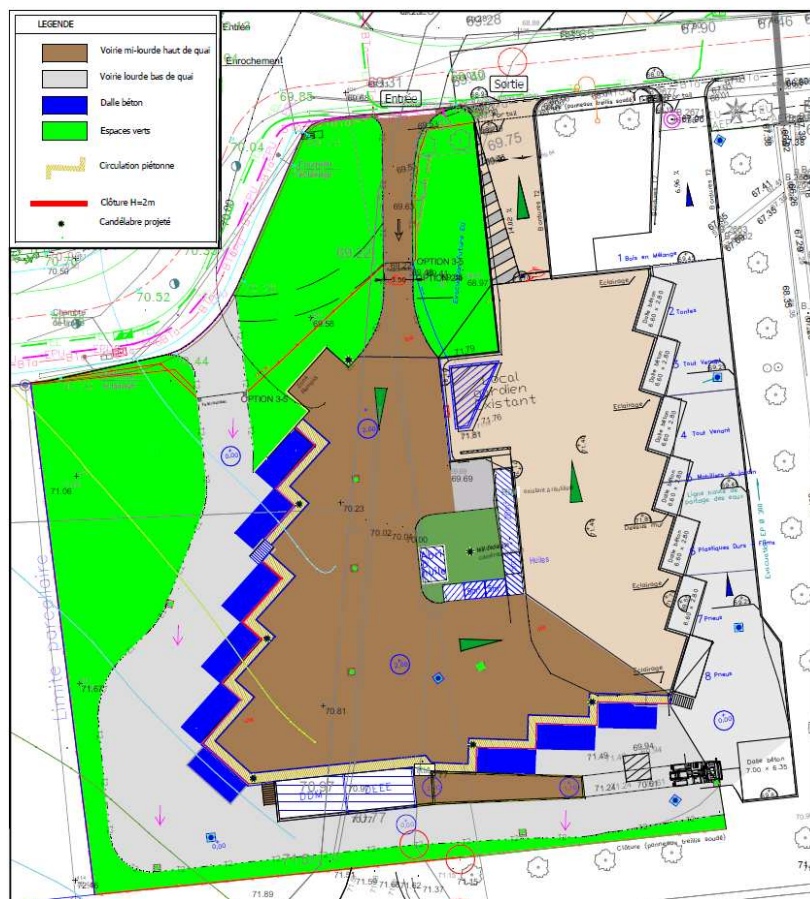
RESPECT DES LIEUX DE COLLECTE DES DECHETS :



Nous rencontrons régulièrement des problèmes de salubrité auprès des conteneurs dus à des dépôts sauvages au pied de ces derniers et à des sacs mal fermés. Si un bac est plein, vous pouvez utiliser les conteneurs situés dans un village proche ou une rue voisine. Cela permettra d'éviter ce genre de situation. Merci de respecter la propreté des lieux et des conteneurs et le travail de nos agents de collecte.

Pour les autres déchets (encombrants, déchets électroniques...), il faut les déposer dans les déchèteries de SERENT et de RUFFIAC.

LA DECHETERIE DE SERENT S'AGRANDIT :



HORAIRES DES DECHETERIES :

SERENT

(Parc d'Activités du Gros Chêne)

Lundi : 13h30 - 18h00

Mercredi, vendredi, samedi :
9h00- 12h00 et 13h30 - 18h00

RUFFIAC

(La Lande des Arches)

Mardi, jeudi : 9h00 - 12h00

Samedi : 9h00 - 12h00
et 13h30 - 18h00

Afin de permettre la mise en place de nouveaux quais et affiner le tri, la CCVOL a décidé d'étendre la déchetterie de SERENT. Cet agrandissement de 7 quais supplémentaires va notamment permettre de trier les déchets d'ameublement et les pneumatiques ainsi que d'autres déchets, à l'avenir. Les usagers seront accueillis dans de meilleures conditions et la sécurité améliorée (installation de garde-corps, surveillance, augmentation des surfaces devant les quais, création d'un bâtiment pour les déchets électroniques et dangereux).

Les travaux ont débuté au mois de mai 2014 pour une durée de 6 mois. Durant cette période, la déchetterie restera ouverte. Néanmoins, nous nous excusons de la gêne occasionnée par ces travaux.

Le Service Environnement de la CCVOL se tient à votre disposition pour toute question sur la collecte des déchets et met à votre disposition toutes sortes de documents : autocollant "STOP PUB", sac de pré-collecte, guide de tri, composteur, ... Un numéro vert pour joindre le Service Environnement :



N'hésitez pas à consulter la rubrique du service déchets sur le site de la CCVOL. Vous y trouverez le rapport annuel du service (http://www.ccvol.com/accueil_ccvol/environnement/dechets) ainsi que de nombreuses informations sur la collecte des déchets (coûts, quantités, moyens humains et techniques...)

Pour plus d'information sur la prévention des déchets, vous avez à votre disposition le site internet du Conseil Général du Morbihan : www.tousecocityens56.fr

ACTUALITES SUR LES FILIERES DE DECHETS EN DECHETERIE :



Les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux) :

Depuis le 1^{er} janvier 2014, La CCVOL est devenue point de collecte (PdC) et point d'apport volontaire (PAV) pour DASRI. Désormais, cet éco-organisme met gratuitement à la disposition des particuliers en automédication (via le réseau des pharmacies) des boîtes à aiguilles. Vous pouvez déposer vos boîtes pleines dans l'un des points de collecte quel que soit votre lieu de résidence et quand vous le souhaitez selon les horaires des sites de réception. La liste des points est disponible sur le site internet de DASTRI <http://nous-collectons.dastri.fr/>.



Les DEEE (déchets d'équipement électrique et électronique) :

La CCVOL propose la collecte sélective des DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) en déchèterie.

En 2013, la CCVOL a collecté 93 tonnes de DEEE soit + 5% par rapport à 2012. Cela représente une performance de 4.6 kg/hab./an (moyenne nationale 7 kg/hab./an).

En parallèle, les commerçants (vendeurs d'appareils électriques ou électroniques) vous proposent la même collecte.

Le site internet <http://www.eco-systemes.fr/> vous liste l'ensemble des déchets que vous pouvez déposer et les lieux de collecte.



Les lampes et néons :

De nombreuses lampes sont recyclables. Pour les reconnaître, il faut se repérer à ce symbole :



Vous pouvez les déposer en déchèterie mais aussi les rapporter à votre commerçant.

En 2013, 774 kg de lampes et néons usagés ont été collectés en déchèterie soit + 15% par rapport à 2012.

Les lampes à filament doivent être jetées avec les ordures ménagères. Elles ne nécessitent aucun traitement spécifique. Pour vous aider à faire la différence, rendez-vous sur le site <http://www.malampe.org/> qui répertorie l'ensemble des ampoules et vous expliquent leur recyclage.



Les Textiles :

En 2012, la CCVOL a signé une convention avec ECO-TLC, éco-organisme en charge de la mise en place de la filière de collecte et de traitement des textiles usagés. Le territoire est desservi par 18 bornes d'apport volontaire collectées par le RELAIS. 52 tonnes de textiles, linges usagés et chaussures ont ainsi été collectés, soit 3.89 kg/hab./an en 2013.

Retrouvez l'ensemble des points de collecte sur <http://www.lafibredutri.fr/carto> ainsi que l'explication sur le devenir de vos textiles usagés.

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Vidange des dispositifs d'assainissement :

Depuis 2009, une nouvelle réglementation est en vigueur concernant les vidanges des dispositifs d'assainissement non collectif. **Elles doivent obligatoirement être effectuées par une entreprise agréée par le Préfet du Morbihan. Les bordereaux de suivis de déchets délivrés par le vidangeur sont à fournir au Service Public d'Assainissement Non Collectif de la CCVOL lors des contrôles.**

Le prix de la prestation de vidange comprend aussi le coût de traitement des boues en station d'épuration. **Les vidanges s'effectuent lorsque la fosse est remplie à 50 % en boue, ou 30 % pour les systèmes type microstation (se référer aux notices constructeurs).**

La liste des entreprises agréées est disponible à la CCVOL, en mairie et également sur le site Internet de la DDTM du Morbihan*. **Tout particulier, agriculteur, ou entreprise ne figurant pas sur cette liste n'est pas autorisé à effectuer une vidange.**

*<http://www.morbihan.gouv.fr/Media/Files/Liste3/%28language%29fre-FR>

Opération de réhabilitation des assainissements non collectifs à risque subventionnée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne :

Cette démarche est ouverte aux **propriétaires d'assainissement non collectif classés à risque sanitaire ou environnemental**. Elle a pour but de les aider à réhabiliter ces installations en apportant une **aide financière de 50 % du montant des travaux et de l'étude de sol et de filière**, avec un plafond de travaux de 8 000 € TTC.

Cette aide est conditionnée à la **signature de conventions d'étude et de travaux avec la CCVOL** afin de respecter **les critères d'éligibilité imposés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne**.

Pour plus d'information, veuillez contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la CCVOL par téléphone au **02.97.75.26.96** ou par mail à spanc2@ccvol.com.

Site interministériel sur l'assainissement non collectif :

Un site internet d'information sur l'assainissement non collectif a été mis en place par l'Etat*. **Il regroupe l'ensemble des réglementations applicables, des filières de traitement agréées, ainsi que les droits et obligations des usagers** soumis aux contrôles effectués par les SPANC. Il est à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités.

Un guide d'aide au choix de sa filière d'assainissement y est disponible**, et contient l'ensemble des questions à se poser avant de débiter tout projet.

(* <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>)

(** http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12032_ANC_Guide-usagers_complet_02-10-12_light_cle1713de.pdf)



RONGEURS AQUATIQUES ET ZOONOSES

Dans le cadre d'un programme de recherche appliquée sur les rongeurs aquatiques (Programme GEDUVER : gestion durable des vertébrés), initié par les FREDON et FDGDON de 3 régions (Basse-Normandie, Bretagne et Pays de Loire), la FDGDON du Morbihan (FEMODEC) a participé en 2010, avec les autres départements de ces 3 régions à une étude sur les zoonoses et autres agents pathogènes hébergés par les ragondins et les rats musqués (Leptospirose, échinococcose, toxoplasmose, tularémie et fièvre Q).

ECHANTILLONNAGE

- 12 départements ont été échantillonnés.
- 5 sites de piégeage par département ont été retenus.
Pour le Morbihan : GLENAC, LOYAT, SARZEAU, SURZUR, LIGNOL / PERSQUEN
- Les captures ont eu lieu de septembre à décembre 2010.
- Des prélèvements de sang intracardiaque ont été réalisés par les techniciens des FDGDON sur 916 rongeurs aquatiques dont 67 sur le Morbihan. Les analyses (sérum + organes) ont été réalisées par l'ANSES de NANCY.

LES RESULTATS

LA LEPTOSPIROSE

Maladie grave pouvant infecter l'homme et de nombreuses espèces animales (ragondins, rats musqués, chiens, ...).

La bactérie responsable, le leptospire, peut contaminer les personnes lors d'activités en relation avec l'eau douce (baignade, pêche, activités nautiques, ...) ou lors de contacts avec des animaux contaminés.

Exposition : 44 % des ragondins et 51 % des rats musqués échantillonnés sont séropositifs, ce qui prouve qu'ils ont été contaminés par les leptospires.

Infection : 20 % des ragondins et 35 % des rats musqués échantillonnés sont infectés par les leptospires, ces animaux rejettent donc dans l'environnement des leptospires.

Au moins 1 cas de leptospirose sur 3 est dû à un contact direct ou indirect avec des rongeurs sauvages. 500 à 600 cas de leptospirose sont recensés chaque année en France et environ 10 % des cas aboutissent au décès du malade (dépistage trop tardif et/ou organisme affaibli).

Votre commune participe à la lutte collective contre la prolifération des ragondins et des rats musqués. Cette lutte permet d'améliorer la qualité des milieux aquatiques vis à vis de la présence et de la propagation de la leptospirose.

L'ECHINOCOCCOSE

Maladie parasitaire due à un ver vivant dans l'intestin du chien et du renard notamment et dont l'œuf peut contaminer l'homme. Les rongeurs en sont les principaux réservoirs. La consommation de végétation (mûres, salades, ...) infestée par les fèces de renard peut engendrer un kyste hépatique qui peut se traduire, au bout de 8 à 10 ans d'incubation, par une tumeur du foie notamment. Cette maladie bien présente dans l'est de la France gagne du terrain et s'étend désormais vers l'ouest où elle est présente depuis peu en Basse-Normandie.

**4 cas positifs ont été détectés en Basse-Normandie.
2 sur ragondins et 2 sur rats musqués.**

Ces résultats confirment la présence du parasite zoonotique en Basse-Normandie. Le kyste hépatique d'un des rats musqués porteur présentait un kyste fertile (protoscolex) et donc capable de contaminer un hôte définitif (renard ou chien consommant le foie).

La lutte contre les rongeurs aquatiques et la récupération des cadavres permet de diminuer les risques de contamination.

LA TOXOPLASMOSE

Maladie infectieuse due à un protozoaire. Ce parasite est habituellement présent dans l'intestin du chat, mais également chez d'autres animaux. La contamination se fait généralement par voie orale à la suite d'ingestion d'œufs.

Si dans la plupart des cas cette maladie est bénigne, le problème est différent pour les femmes enceintes. En effet, la transmission au fœtus risque d'avoir des conséquences graves.

28 % des rongeurs aquatiques du Grand Ouest prélevés sont exposés à la toxoplasmose et à priori infectés. Il n'y a pas de risque direct pour l'homme car leur viande n'est pas consommée crue, mais ce sont de bonnes sentinelles indiquant une forte circulation du parasite.

LA TULAREMIE ET LA FIEVRE Q

Maladies dues à une bactérie et pouvant contaminer, mais de manière peu fréquente, l'homme.

L'ensemble des échantillons analysés se sont révélés négatifs. Les rongeurs aquatiques du Grand Ouest ne sont donc pas réservoirs de la tularémie ni porteurs de l'agent de la fièvre Q.